



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET)

Section : économie et gestion

Option : informatique et systèmes d'information

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Christine Gaubert-Macon

Inspectrice générale de l'éducation nationale

Présidente du jury

SOMMAIRE

Message de la présidente du concours	3
Description du concours	4
Composition du jury	5
Commentaires des épreuves d'admissibilité	6
Épreuve de synthèse	6
Composition de sciences de gestion	13
Commentaires des épreuves d'admission	
Épreuve de mise en situation professionnelle	17
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	21
Annexe : exemple de sujets de mise en situation professionnelle	24

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONCOURS

Le CAPET économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) est ouvert pour la première fois à cette session 2014. Il vise à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion¹), en particulier dans la spécialité SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (services informatiques aux organisations). Ils pourront également être amenés à prendre en charge des enseignements d'économie et gestion notamment les sciences de gestion en classes de 1^{ère} et le management en classes de STMG comme en sections de techniciens supérieurs (STS). Par ailleurs ces enseignants pourront assurer l'accompagnement personnalisé² dans les classes de lycées ou encore de l'enseignement d'informatique et sciences du numérique en terminale des séries générales.

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter dans leur futur métier, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc.

Les candidats trouveront dans les pages qui suivent des conseils pour se préparer aux épreuves de la session 2015. Par ailleurs le site du ministère et celui du réseau de ressources CERTA³ publient également des informations nécessaires à leur préparation.

¹ Les programmes sont disponibles à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59308

et les documents d'accompagnement sont accessibles à l'adresse

<http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

² Ce nouvel enseignement a été mis en place lors de la réforme du lycée en septembre 2010 :

<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>

³ <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html> et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les épreuves

La définition des épreuves de la session 2014 du concours est en ligne à l'adresse <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361583&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>.

Le programme de la session 2014 du concours est disponible à l'adresse http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/95/1/p2014_capet_ext_eco_275951.pdf.

Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 22 et 23 avril 2014.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 2 et 3 juillet 2014 au lycée Jean-Baptiste Pocquelin de Saint-Germain-en-Laye.

Statistiques générales

Général	Postes mis au concours	15
	Candidats inscrits	200
	Candidats présents	40
Admissibilité	Candidats admissibles	29
	Moyenne des candidats ayant composé	09
	Moyenne des candidats admissibles	10,8
	Moyenne du dernier admissible	6,3
Admission	Candidats admis	15
	Candidats inscrits sur liste complémentaire	5
	Moyenne des candidats admissibles (ensemble des épreuves)	12,6
	Moyenne des candidats admis (ensemble des épreuves)	15,1
	Moyenne du dernier admis	11,83

COMPOSITION DU JURY

GAUBERT-MACON	Christine	Inspectrice générale de l'éducation nationale	Présidente
VIGNOLLES	Michel	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional	Vice-président
MONDET	Olivier	Professeur certifié	Secrétaire général
BARRAU	Yolande	Professeure certifiée	
BERNARD	Laurence	Professeure certifiée	
CARMIGNAC	Laurent	Professeur certifié	
D'AMICO	Grégory	Professeur certifié	
GAUBERT-DEREUX	Véronique	Professeure agrégée	
GIMENO	Corinne	Professeure agrégée	
LAMMARI	Hocine	Professeur agrégé	
LEGRAND	Annick	Professeure certifiée	
LEMOING	Emmanuel	Professeur certifié	
POTAR-GOUVENAUX	Stella	Professeure certifiée	
SALINESI	Camille	Professeur des universités	
SANCHEZ	Roger	Professeur agrégé	
SPEZZATTI	Robert	Professeur certifié	
TORMENTO	Sylvie	Professeure agrégée	

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Nombre de copies :	40
Distribution des notes	
Moyenne	08.5
Note la plus élevée	19
Note la plus basse	01.5
Répartition des notes	
Inférieures à 5	30%
Comprises entre 5 et moins de 8	12.5%
Comprises entre 8 et moins de 10	22.5%
Comprises entre 10 et moins de 12	5%
Comprises entre 12 et moins de 15	17.5%
Égales ou supérieures à 15	12.5%

1. Analyse du sujet⁴

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. La candidate ou le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

1.1. Note de synthèse

La synthèse attendue est structurée à partir de la problématique fournie dans le sujet. Elle reprend les éléments du dossier sans possibilité d'ajout d'informations supplémentaires et sans refléter l'avis de la candidate ou du candidat. Elle comprend une introduction et une conclusion.

Le dossier documentaire, de 14 pages, présentait un ensemble de 16 documents variés de par leur nature (textes, statistiques, captures d'écran), leur longueur et leur source (sites web d'informations, ouvrages, programmes...). Le premier document présentait des extraits de référentiels de BTS, il constituait donc le cadre pédagogique de référence. L'exploitation de ce document était fondamentale pour orienter la synthèse, notamment en vue de la sélection des informations pertinentes.

La présentation qui suit montre comment dégager, sélectionner et organiser les idées présentes dans chaque document. Elle ne constitue que la première étape de la réflexion de la candidate ou du candidat et en aucune manière la version finalisée de son travail (dans la forme comme dans le contenu).

La thématique "Les outils numériques et la GRH" retenue cette année s'inscrit dans l'actualité et fait débat.

⁴ Le sujet est publié à l'adresse

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externes_2014/63/6/s2014_capet_ext_eco_gest_isi_2_317636.pdf

À partir des seize documents, et après une approche des notions, notamment celles d'outils numériques et de gestion des ressources humaines, la note de synthèse pouvait se structurer de la manière suivante.

1. Les outils numériques : un atout pour la gestion des ressources humaines
2. Les outils numériques mal utilisés : un frein pour la gestion des ressources humaines

Tout autre plan cohérent avec la problématique est bien sûr recevable.

Outils numériques : ensemble des moyens qui permettent à une organisation de gérer des informations au format numérique (ex. : une tablette, un scanner, une application).

Gestion des ressources humaines : ensemble des moyens mis en œuvre pour garantir en permanence l'adéquation entre les ressources et les besoins de l'organisation en personnel, tant du point de vue quantitatif que qualitatif afin d'obtenir la mobilisation des ressources humaines sur les objectifs de l'entreprise.

1. Les outils numériques : un atout pour la gestion des ressources humaines

1.1. Une opportunité pour la fonction RH d'être créatrice de valeur

- Émergence de nouveaux modes d'organisation du travail comme le télétravail grâce à des solutions qui permettent de gagner en efficacité (meilleure articulation entre le temps de travail et la vie privée, suppression de la fatigue due aux déplacements, etc.) ;
- Facilitation du *knowledge management* par des outils de type *groupware*, ECM, GED, intranet, weblogs : les contenus documentaires et les connaissances des employés sont diffusés et partagés pour une plus grande efficacité (l'information étant la base de la prise de décision) ;
- Optimisation du processus RH : les outils numériques permettent de réaliser des recrutements ou de gérer des performances. Les réseaux sociaux (de type Viadeo) permettent à la fonction RH de "sourcer", ainsi la base de candidats potentiels est-elle élargie, les profils mieux définis et le recrutement amélioré.

1.2. Un outil de motivation pour les salariés

- Amélioration de la motivation des travailleurs et meilleure gestion des compétences grâce à des outils de mobilité, de travail collaboratif et des réseaux sociaux qui fédèrent les initiatives et accélèrent la mutation des modes de travail ;
- Constitution de communautés de pratiques, de cellules de circulation des connaissances grâce au *knowledge management* (communication horizontale) ;
- Amélioration de l'employabilité et de l'efficacité des salariés grâce aux solutions d'*e-learning* ou de *blended learning* qui permet d'allier formation à distance et en présentiel ;
- Renforcement des liens entre les collaborateurs (le travail est "déspatialisé") ;
- Implication des salariés dans la construction de leur carrière (portails RH, gestion de la mobilité interne, des formations, etc.) ;
- Enrichissement des tâches : le management agile responsabilise les salariés et permet de développer leur projet personnel.

2. Les outils numériques mal utilisés : un frein pour la gestion des ressources humaines

2.1. Des salariés sous pression

- Perméabilité entre sphère professionnelle et sphère privée : nombre de salariés poursuivent leur journée de travail en dehors du temps de travail à cause des outils mobiles (tablettes, ordinateurs portables, intranet, etc.) ;
- Traçage de la performance, culte de l'urgence avec une pression accrue sur les délais (émergence d'une norme de l'immédiateté) ;
- Accroissement des rythmes de travail : surcharge informationnelle, contraintes organisationnelles ;
- Dysfonctionnements des TIC générant du stress (pression temporelle) ;
- Appauvrissement des liens sociaux, affaiblissement du sentiment d'appartenance ;
- Standardisation des tâches du fait de la rigidité des normes réglementaires avec fixation d'objectifs, fragmentation des tâches ;

- Risques d'atteinte aux données à caractère personnel (la conservation et la valorisation des données ont gagné au sein de la fonction RH) ;
- Contrôle accru des salariés : risque d'atteinte à la vie privée, utilisation abusive des données à caractère personnel, cybersurveillance.

2.2. Des salariés qui commettent des abus

- Mauvaise utilisation des outils numériques par les salariés qui accèdent et diffusent des informations confidentielles au mépris des niveaux de confidentialité ;
- Nécessité d'encadrer les usages par une charte afin d'éviter les excès.

1.2. Questions d'ordre économique ou juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise de notions fondamentales des programmes d'économie et de droit, la capacité à mobiliser des connaissances et à structurer un propos. Il ne s'agit pas de réaliser un travail de problématisation et d'argumentation propres à la dissertation. Dans l'une comme dans l'autre des disciplines, les réponses attendues sont structurées mais concises. Elles font appel à des connaissances théoriques, mais aussi à des références à l'actualité.

Le jury attire l'attention sur le caractère indicatif des propositions de réponse qui suivent. Tous les éléments présentés n'étaient pas attendus pour obtenir la note maximale. De même que tout argument pertinent qui n'y figure pas a été valorisé. De plus, ont également été appréciés d'autres plans de réponse pourvu qu'ils soient cohérents avec les questions posées. Les réponses illustrées d'exemples pertinents ont aussi été valorisées.

CHOIX N° 1 : Questions d'ordre économique

1. Le rôle de l'État est-il déterminant dans les investissements numériques ?

A. Le rôle de l'État est déterminant...

L'État intervient dans le cadre des investissements publics, notamment par la création d'infrastructures propices au développement économique dans le but de favoriser la croissance, créer des emplois, améliorer la productivité dans tous les secteurs.

Les réalisations :

- pacte national de croissance et la priorité aux investissements numériques,
- développement de la fibre optique,
- partenariat avec les opérateurs privés,
- plan stratégie numérique (2011-2015) de l'UE.

Les moyens :

- programme Investissements d'avenir : développer le numérique en France,
- développement du cloud à la française (avec Thalès, Orange),
- aide aux PME innovantes (OSEO),
- développement des pôles de compétitivité

...

B. ...mais l'intervention de l'État ne suffit pas : d'autres acteurs interviennent.

La contrainte budgétaire impose de limiter les investissements publics qui sont complétés par des investissements privés : opérateurs réseaux, intermédiaires et producteurs de contenus.

Il ne faut pas se contenter d'investissements privés (peu suffisants, orientés profits immédiats, non partagés donc absence de synergie).

2. Les technologies numériques contribuent-elles à la création d'emplois ?

A. Les technologies numériques détruisent de l'emploi à court terme...

Rôle dans la destruction d'emplois : automatisation des tâches, destruction d'emplois essentiellement standardisés, peu qualifiés et facilitation des délocalisations vers des pays où la main-d'œuvre coûte moins chère.

Exemples : des robots peuvent remplacer l'homme en production comme en conception de produits (production automatisée, intelligence artificielle, etc.).

Les conséquences : chômage "technologique".

B. ... mais elles créent de l'emploi à long terme

Le numérique :

- fait apparaître de nouveaux métiers ;
- aide à faire plus vite, mieux et moins cher ;
- ne crée pas uniquement de l'emploi dans son secteur : il se diffuse à d'autres secteurs, en faisant émerger de nouveaux besoins ;
- crée des gains directs de productivité, ce qui peut engendrer de la croissance économique.

Le secteur du numérique au sens large (logiciels, matériels, télécoms, etc.) aurait déjà créé des centaines de milliers d'emplois en France en dix ans.

CHOIX N° 2 : Questions d'ordre juridique

1. L'informaticien salarié, auteur de créations incorporelles, est-il suffisamment protégé par le droit français ?

Le droit du travail est protecteur des intérêts du salarié.

Secteur informatique : création d'œuvres immatérielles de grande valeur (bases de données, logiciels, sites web...) par des salariés de l'organisation utilisatrice ou éditrice

L'auteur d'une œuvre logicielle bénéficie des droits patrimoniaux qui lui confèrent un droit d'exploitation sur son œuvre, ainsi que des droits moraux (paternité, intégrité...).

A. Le salarié conserve ses droits moraux dans tous les cas...

Le salarié conserve ses droits moraux, mais ne peut cependant plus demander le retrait de tout ou partie de l'œuvre logicielle, ni s'opposer à son adaptation.

B. ... mais il peut perdre ses droits patrimoniaux

Si le salarié a agi dans le cadre de son contrat de travail, l'employeur dispose des droits patrimoniaux. Ainsi il peut adapter la création mais aussi la reproduire et la diffuser en la mettant sur le marché à titre onéreux ou gratuit.

Si le salarié a agi en dehors de son contrat de travail mais en utilisant les moyens de l'entreprise, ou s'il a agi durant son temps de travail, alors les parties doivent convenir de la dévolution des droits patrimoniaux.

2. Le pouvoir de direction de l'employeur lui permet-il de mettre en place librement une cybersurveillance de ses salariés ?

A. L'employeur peut cybersurveiller ses salariés en vertu du lien de subordination découlant du contrat de travail...

En raison des risques possibles : comportements à risques ou malveillants des salariés (piratage, négligence, utilisation à des fins privées du matériel informatique, des réseaux...).

L'employeur va mettre en place une cybersurveillance et un contrôle des utilisations faites par le salarié : vérification de la bande passante, des connexions, des dossiers personnels, géolocalisation des véhicules...

B. ... mais cette liberté est encadrée pour protéger les salariés.

- Principe de proportionnalité : la surveillance des salariés doit s'effectuer de façon adaptée, pertinente, non excessive et en adéquation avec l'objectif poursuivi ("nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché).
- Obligations de loyauté et de transparence : "aucune information concernant personnellement un salarié ou un candidat à un emploi ne peut être collectée par un dispositif qui n'a pas été porté préalablement à la connaissance du salarié et du candidat à un emploi".
- Obligation de respecter la vie privée du salarié sur son lieu de travail.
- Obligation de respecter le secret des correspondances privées (courrier électronique...).

2. Commentaires sur les copies

La qualité des copies est très hétérogène, tant sur le fond que sur la forme.

Le sujet de la synthèse, première partie de l'épreuve, est assez bien compris mais la problématique est souvent mal exploitée ou non centrée sur l'exploitation pédagogique du thème proposé. Rares sont les candidats qui définissent les termes clés. La plupart sont parvenus à dégager les idées essentielles des documents mais trop souvent sans les relier à la problématique.

Le jury regrette que trop peu de candidats maîtrisent l'exercice de la note de synthèse : une introduction (qui amène le sujet, en définit les termes clés, pose la problématique et annonce un plan), la synthèse organisée des idées essentielles des documents et répondant à la problématique et une conclusion.

Beaucoup de candidats ont fait l'effort de relever les idées essentielles du dossier documentaire fourni et d'annoncer leur plan dans l'introduction, mais se contentent ensuite de présenter une juxtaposition de ces idées, sans structure cohérente.

Quelques candidats proposent encore une présentation linéaire des documents qui ne correspond pas du tout à l'esprit de la synthèse.

En ce qui concerne la deuxième partie de l'épreuve, les questions d'ordre économique et juridique, une grande majorité de candidats a opté pour les questions d'ordre économique. Ceux qui ont choisi les questions d'ordre juridique ont rarement réussi, alors que certaines annexes de la première partie auraient pu les aiguiller. Quelques candidats ont montré une bonne maîtrise des concepts abordés. La plupart des réponses attestent cependant de savoirs insuffisants sur ces notions pourtant fondamentales dans les programmes d'économie ou de droit.

Quel que soit le choix opéré par la candidate ou le candidat, les réponses proposées sont peu satisfaisantes. Le jury constate que très souvent les questions ont été mal comprises, ce qui conduit à des contresens, des confusions, des amalgames et des développements hors-sujet. L'argumentation est généralement trop succincte, très superficielle et sans fil conducteur. Elle ne permet pas de répondre de manière pertinente à la question posée.

Le jury note sensiblement les mêmes défauts que pour la synthèse. Des idées sont simplement inventoriées, sans effort de structuration. Elles ne sont ni reliées au sujet, ni explicitées, ni illustrées.

Le jury rappelle que ces questions constituent une partie non négligeable de l'épreuve. À ce titre, elles devraient être traitées avec soin.

Enfin, le jury déplore le fait qu'un trop grand nombre de copies témoignent d'une orthographe déficiente et d'une syntaxe approximative. Il constate plus globalement une maîtrise insuffisante de la langue française, qui constitue pourtant une compétence clé requise pour l'exercice du métier d'enseignant⁵.

⁵ L'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation a été publié au journal officiel du 18 juillet 2013.

3. Conseils aux candidats

Les contenus scientifiques et disciplinaires doivent être davantage maîtrisés. L'étude des programmes de droit, d'économie et de management des classes de première et terminale de la série "Sciences et technologies du management de la gestion" et de brevet de technicien supérieur "Services informatiques aux organisations" peut constituer une base de travail utile. Il conviendra également de s'intéresser à l'actualité de ces disciplines pour pouvoir illustrer son propos de manière pertinente.

L'exercice de la synthèse s'appuie sur une méthode précise que les candidats doivent acquérir et ce, après avoir effectué plusieurs entraînements préalables. Plus généralement, des entraînements à l'épreuve dans son ensemble sont nécessaires pour apprendre bien gérer son temps afin de ne pas négliger la seconde partie de l'épreuve (à titre indicatif, la première partie de l'épreuve est prévue pour un temps de résolution de 3/5 de la durée totale et la seconde partie pour un temps de résolution de 2/5.) Une partie de ce temps doit également être consacrée à soigner la présentation de la copie (éviter les ratures) et la qualité de l'expression écrite (orthographe, grammaire, style).

Les candidats ne doivent pas omettre la dimension didactique du sujet proposé. Dans la note de synthèse, la candidate ou le candidat peut dès l'introduction justifier l'articulation du cadre pédagogique avec la problématique qui est donnée, un soin particulier doit être accordé dans la définition des termes. En outre ce cadre pédagogique fourni dans le sujet doit être pris en compte pour structurer la note de synthèse mais il ne s'agit pas de fournir une séquence de cours.

Quant aux questions d'ordre économique et juridique, leur orientation didactique peut porter sur une explication d'une notion ou sur son illustration. Elle peut aussi porter sur l'analyse d'un phénomène économique ou d'une situation juridique et sa mise en perspective dans un contexte d'enseignement.

Éléments de bibliographie - webographie

Concernant les thèmes économiques, juridiques et managériaux liés au numérique, le jury conseille aux candidats les documents suivants.

Droit

Économie et management

OUVRAGES

Cours de droit de l'internet.

Céline Castets-Renard. Ed. Montchrestien

Libertés et droits fondamentaux à l'épreuve de l'internet.

Agathe Lepage. Ed. Litec

Droit de l'internet.

J. Larrieu. Ellipses

Droit des créations immatérielles.

Droit et expertise des contrats informatiques

Lamy Collection Axe

Revue Économie et Management

n°147 : Enjeux des données numériques

Tout sur les S.I.

JF. Pillou et P. Caillerez. Ed. Dunod ; Collection Comment ça marche ?

Systèmes d'information organisationnels.

P. Vidal et V. Petit. Ed. Pearson

Processus métiers et S.I.

Morley/Bia-Figueiredo/Gillette. Ed. Dunod

Économie du numérique et de l'internet.

Malin et Pénard. Ed Vuibert

WEBOGRAPHIE

SYNTEC : <http://www.syntec.fr/>

NET IRIS-information juridique

<http://www.net-iris.fr/contrat-expert/modele/informatique-logiciel/>

LEGALIS.NET

<http://www.legalis.net/>

CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) : <http://www.cnil.fr/>

CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français)

<http://www.clusif.fr/>

Réseau CERTA

<http://www.reseaucerta.org/sio/edm/>

Le Monde informatique

<http://www.lemondeinformatique.fr/>

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

Nombre de copies : 44	
Distribution des notes	
Moyenne	09
Note la plus élevée	17
Note la plus basse	00
Répartition des notes	
Inférieures à 5	23%
Comprises entre 5 et moins de 8	7%
Comprises entre 8 et moins de 10	20%
Comprises entre 10 et moins de 12	23%
Comprises entre 12 et moins de 15	20%
Égales ou supérieures à 15	7%

Le jury a proposé un sujet qui permettait de tester les connaissances des candidats dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, dans le domaine de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication et, dans une moindre mesure, dans le domaine du management des systèmes d'information.

Concernant cette option du CAPET économie et gestion, le jury attire l'attention des candidats sur le fait que le programme du concours couvre à la fois le domaine scientifique de l'informatique et celui des systèmes d'information⁶ portés par les sciences de gestion.

Le jury souligne la faible maîtrise par un nombre important de candidats des concepts élémentaires de la discipline. S'agissant d'un concours de recrutement d'enseignants, les candidats doivent démontrer leur expertise dans l'ensemble du champ disciplinaire, tant sur les aspects liés à la modélisation, aux bases de données, à la programmation orientée objet et orientée Web que ceux concernant les infrastructures de communication.

Une très large majorité des copies offre une présentation correcte. Le jury a apprécié le style grammatical et l'orthographe qui dans l'ensemble étaient corrects. Les efforts de présentation et de rédaction ont aussi été remarqués. Toutes les copies ne présentaient cependant pas le niveau de style et de qualité rédactionnelle attendus.

1. Analyse du sujet et commentaires

Le sujet⁷ invitait la candidate ou le candidat à proposer des solutions organisationnelles et techniques pour un établissement de santé qui souhaitait s'engager dans une démarche d'amélioration de la qualité de service et de maîtrise des coûts.

Le sujet était constitué de trois dossiers à traiter : le premier portait sur les systèmes d'information et les solutions d'infrastructure, le deuxième sur la programmation orientée objet, le troisième sur les bases de données. Les dossiers étaient indépendants. L'ensemble des dossiers devait être traité.

⁶ La communauté scientifique de référence est portée par l'association information et management : <http://aim.asso.fr/>.

⁷ Le sujet est en ligne sur le site du ministère à l'adresse http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe_2014/63/5/s2014_capet_ext_eco_gest_isi_1_317635.pdf

Le jury a apprécié les réponses structurées, argumentées et contextualisées aux questions. Le recours à des schémas (y compris pour la définition et l'exploitation d'infrastructures réseau) et à des exemples a été valorisé lors de l'évaluation des copies.

Dossier 1

Le dossier 1 portait sur la géolocalisation des patients durant leur séjour.

La première partie concernait les enjeux du projet : conséquences pour les acteurs de l'établissement dans lequel le projet est mené, actions à mener pour accompagner le changement et bénéfices attendus.

Question 1.1 : il était attendu que la candidate ou le candidat présente acteur par acteur les effets du projet. Les réponses portant sur la conduite du projet tout comme celles portant sur les évolutions induites par le nouveau système et la nouvelle organisation étaient valorisées.

Le jury regrette que certains candidats n'aient pas abordé la question de manière structurée, acteur par acteur, voire en ignorant la question des parties prenantes. En outre le jury a constaté de nombreux hors sujets, avec des éléments de réponses qui relevaient en réalité des questions suivantes.

Question 1.2 : le jury attendait une énumération des actions à mener pour mettre en œuvre le projet, tant au niveau technique qu'organisationnel et humain.

Le jury a apprécié l'effort de structure et le choix de s'appuyer sur des cadres théoriques connus, par exemple dans le domaine de la gestion de projet, de la conduite du changement ou encore des théories managériales. En revanche, le jury a constaté un nombre important de réponses confuses, superficielles, incomplètes et peu argumentées.

Question 1.3 : les réponses devaient présenter les bénéfices que l'on pouvait attendre du projet, en argumentant sur les éléments techniques qui justifiaient la réalité de ces apports.

Plusieurs candidats se sont contentés de paraphraser la question, sans chercher à dégager des éléments nouveaux. Par ailleurs, le jury a constaté une confusion entre les fins et les moyens. Enfin, les erreurs constatées précédemment ont été à nouveau réalisées dans les réponses à cette question.

La deuxième partie portait sur l'implantation de l'infrastructure permettant la géolocalisation des patients.

Question 1.4 : Le rôle du DHCP est compris par la plupart des candidats, mais son fonctionnement n'est généralement pas connu. La réservation d'adresses suggérée par le sujet n'a souvent pas été vue ainsi que les paramètres à définir.

Question 1.5 : Cette question souffre, comme la précédente, d'une méconnaissance du protocole DHCP et donc de la nécessité de l'agent relai. Peu de candidats ont répondu ou bien hors sujet alors qu'il s'agit d'un concept de base.

Question 1.6 : Les réponses fournies sont incomplètes, alors que la question précisait les différents commutateurs et donc à fortiori leur interconnexion. Peu de candidats ont mentionné le "taggage" de port et la plupart se sont contentés de la déclaration des VLAN.

Question 1.7 : Cette question n'a pas posé de difficulté aux candidats qui ont répondu. Cependant certains ont confondu la continuité de service et la répartition de charges.

Question 1.8 : Cette question ouverte mais technique n'a pas été vraiment comprise. Les réponses sont restées vagues et alors que la question précédente orientait vers cette précision, finalement peu de candidats ont parlé du protocole 802.1d (*spanning-tree*).

Question 1.9 : Les candidats ont parfois répondu en restant très général sur la notion de qualité alors que la question demandait des connaissances techniques à la fois sur le principe et le fonctionnement. Cependant certains candidats ont répondu précisément à la question.

Question 1.10 : Peu de candidats ont justifié l'utilisation du protocole RIP. Parmi ceux qui l'ont fait, la justification est restée théorique sans aucune référence au contexte de tolérance de panne HSRP.

Question 1.11 : Le jury a été très surpris par le manque de maîtrise du concept de table de routage par les candidats. Les formats ont été souvent fantaisistes quand ils n'étaient pas confondus avec les règles de filtrage.

Question 1.12 : Cette question, d'un bon niveau technique, a été souvent mal comprise. La configuration de HSRP malgré l'annexe explicative n'a pratiquement pas été abordée par la majorité des candidats.

Question 1.13 : Cette question théorique a été globalement traitée correctement par les candidats qui ont répondu.

Question 1.14 : Cette question pratique a été globalement traitée correctement par les candidats qui ont répondu.

Question 1.15 : Comme les deux questions précédentes, celle-ci a été globalement traitée correctement par les candidats qui ont répondu.

Dossier 2

Le dossier 2 portait sur l'implémentation de la solution logicielle de suivi des parcours des patients.

Question 2.1 : on attendait que de la candidate ou du candidat

- cite les indicateurs présents dans le fichier XML (nombre de parcours quotidiens, durée moyenne d'un parcours, nombre de parcours de la journée, durée moyenne d'un parcours).
- Distingue 2 niveaux d'utilisation de ces indicateurs (un niveau général pour le service et un niveau détaillé par secteur).
- Explique que le responsable de service peut effectuer des ajustements en termes d'effectifs, d'espaces et/ou de matériels selon la valeur de ces indicateurs.

Question 2.2 : il s'agissait ici de proposer 3 autres indicateurs quantifiables et permettant de travailler sur l'amélioration de la qualité de service et la réduction des délais.

Le jury regrette que certains candidats aient cité les indicateurs présents dans le fichier XML fourni.

Question 2.3 : la question portait sur l'écriture de méthodes de classes fournies dans le diagramme de classe. Les différentes sous-questions posées avaient pour objectifs d'évaluer les connaissances de la candidate ou du candidat en algorithmique et en programmation orientée objet. Là encore le jury s'alarme de la faiblesse du niveau des candidats, seuls deux ou trois copies ont pu montrer la maîtrise de ces concepts.

La sous-question a) testait la capacité à utiliser des méthodes existantes, instancier un nouvel objet et l'affecter dans une collection.

Cette question a globalement été bien traitée par la moitié des candidats.

Dans la sous-question b) on attendait le parcours de 2 collections et le renvoi d'un objet.

Cette question a été moyennement traitée par les candidats. Seules quelques copies ont montré une bonne maîtrise des concepts de programmation orientée objet.

La sous-question c) demandait l'utilisation de méthodes existantes, des assesseurs de classe et l'appel d'une méthode privée. Elle a été partiellement traitée par les candidats.

Question 2.4 : cette question portait sur la possibilité du diagramme de classes existant de prendre en compte ou non une nouvelle règle de gestion. La réponse attendue à cette question était binaire néanmoins la justification devait faire apparaître que la candidate ou le candidat savait lire un diagramme de classes.

Même si cette question a été globalement bien traitée par les candidats, le jury regrette que certains se contredisent dans leur réponse et leur justification.

Dossier 3

Le dossier 3 portait sur la modélisation du *résumé de sortie standardisé* d'un-e patient-e et la possibilité de pouvoir répondre aux requêtes demandées.

Question 3.1 : la candidate ou le candidat devait montrer ses capacités d'analyse et d'abstraction en modélisant correctement les données nécessaires. Si quelques candidats ont su modéliser de façon satisfaisante le sujet, le jury déplore l'indigence des schémas de données proposés en général. Même si aucun formalisme n'est imposé, le jury attend cependant que la ou le candidat-e mobilise des formalismes de représentation tels que le modèle entité-association ou encore le diagramme de classes UML.

On attendait au minimum que la ou le candidat-e fasse apparaître dans sa modélisation les éléments relatif au RUM, au RSS et au patient. La majorité des candidats n'a pas pris en compte la possibilité d'ordonnancer les RUM.

Question 3.2 : il s'agissait ici de tester la validité du schéma proposé dans la question précédente au moyen de requêtes et de proposer une implémentation compatible avec l'expression de requêtes (par exemple un extrait de schéma relationnel). Même si le langage SQL n'était pas cité, la plupart des candidats ont utilisé ce formalisme. On attendait que les requêtes fassent apparaître les notions de calcul (comptage, moyenne) de jointures et de regroupement. Cette question a plutôt été bien traitée par les candidats.

2. Conseils aux candidats

Concernant la préparation de cette épreuve, la maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité pour les candidats. Les sujets d'examen⁸ des différents diplômes, notamment l'épreuve de spécialité *systèmes d'information de gestion* du baccalauréat STMG, l'étude de cas du BTS *Informatique de gestion* ou encore l'épreuve E5 du BTS *Services informatiques aux organisations*, constituent une base de travail intéressante.

Il est indispensable que les candidats possèdent des compétences dans l'ensemble des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le BTS *Services informatiques aux organisations* (tant pour le parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* que *solutions logicielles et applications métier*).

⁸ Ces sujets et certains corrigés sont disponibles sur le site du CERTA :
<http://www.reseaucerta.org/?q=content/sujet-examen>

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Des exemples de sujets proposés à la présente session sont fournis en annexe.

Nombre de candidats interrogés : 26	
Distribution des notes	
Moyenne	12,2
Note la plus élevée	19
Note la plus basse	04
Répartition des notes	
Inférieures à 5	4%
Comprises entre 5 et moins de 8	19%
Comprises entre 8 et moins de 10	4%
Comprises entre 10 et moins de 12	4%
Comprises entre 12 et moins de 15	38%
Égales ou supérieures à 15	31%

L'épreuve consiste à présenter et à justifier, dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, un projet de séquence pédagogique portant sur un thème de management des organisations, d'économie ou de droit, au choix des candidats.

Elle vise à évaluer la capacité des candidats à s'exprimer avec clarté et précision et à réfléchir aux enjeux pédagogiques, didactiques, scientifiques, entre autres, de l'enseignement du champ disciplinaire choisi ainsi qu'à ses rapports avec les autres disciplines d'enseignement relevant de l'économie et gestion.

Les sujets soumis aux candidats à cette session ont proposé une mise en situation professionnelle dans un enseignement de la série STMG. Ils précisaient le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue. Ils présentaient le contexte d'enseignement de cette séquence (caractéristiques de l'établissement, indicateurs pertinents, projet d'établissement, caractéristiques de la classe, possibilité d'accès à des postes informatiques, place de la séquence dans l'année, etc.) et invitent les candidats à accompagner le projet de séquence pédagogique de la présentation des éléments suivants :

- la place de la séquence dans la progression pédagogique,
- le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
- les supports et/ou outils utilisés, notamment numériques,
- les propositions d'évaluation des élèves,
- les transversalités éventuelles avec d'autres programmes.

Les candidats devaient non seulement répondre à ces attentes mais aussi être en mesure d'expliquer et justifier les choix opérés au cours de l'entretien avec le jury.

Les intitulés des sujets de cette année ont été les suivants :

Économie

Fonctionnement marché du travail

Les agents économiques

Contraintes pesant sur les politiques économiques dans la zone euro

Production, répartition, dépenses

Droit

Pratiques anticoncurrentielles

Le droit et les fonctions du droit

Rupture du contrat de travail

Partenariat

Management des organisations

Quelles sont les principales options stratégiques pour les entreprises ?

La finalité de l'entreprise se limite-t-elle à la réalisation d'un profit ?

Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation ?

Le système d'information contribue-t-il à l'efficacité de la prise de décision ?

Niveau

TSTM SIG

1^{ère} STMG

TSTM SIG

1 STMG

Niveau

TSTM SIG

1^{ère} STMG

TSTM GF

TSTM mixte SIG &
RH

Niveau

TSTM SIG

1^{ère} STMG

TSTM GF

1^{ère} STMG

1. Commentaires sur les prestations

Parmi les candidats interrogés, 12 ont choisi de traiter une mise en situation professionnelle relative à l'enseignement de l'économie, 3 en droit et 11 en management des organisations.

Le niveau des prestations est hétérogène tant sur l'exposé du projet de séquence pédagogique que sur la justification et l'argumentation des choix lors de l'entretien avec le jury. À certaines prestations particulièrement enthousiastes et dynamiques s'opposent d'autres totalement ternes affichant un certain manque de conviction. Quelques candidats semblaient même ne pas connaître la définition de l'épreuve.

Le choix du champ disciplinaire (management, économie ou droit) semble trop souvent avoir été fait par défaut ou par hasard. Certes, la maîtrise et la pertinence des savoirs mobilisés ne constituent qu'une faible partie de l'évaluation puisque l'épreuve ne consiste pas en une vérification des savoirs scientifiques liés à ces disciplines. Toutefois, il est difficile (voire impossible) de prétendre vérifier les prérequis, présenter les notions à faire acquérir aux élèves ou fixer les objectifs d'une séquence sans avoir une idée de ce dont il s'agit sur le fond.

1.1-Sur la présentation du projet de séquence pédagogique

Les contextes proposés, qui servent à donner un cadre à la séquence pédagogique, sont généralement bien compris mais mal exploités. Les candidats prennent un long moment pour en faire un rappel exhaustif au jury (souvent une redite intégrale du sujet) lors de leur introduction alors qu'ils n'en tiennent pas compte ensuite dans leur scénario pédagogique. Or, la proposition de la candidate ou du candidat doit être cohérente avec ces éléments de mise en situation professionnelle.

La plupart des candidats ont compris que l'épreuve ne consiste pas à faire un cours au jury sur telle ou telle notion. La majorité a fait un exposé structuré, clair, dynamique et respectant le temps imparti. Mais beaucoup ne font qu'évoquer ou survoler les différents éléments attendus sans les expliquer ni les justifier. *Par exemple, des candidats se proposent de réaliser des évaluations formatives ou sommatives sans plus de détails ou d'utiliser un "document" pour introduire les différentes séances mais n'envisagent ni sa nature possible, ni sa source éventuelle. D'autres encore projettent de vérifier les prérequis en début de séquence ou de séance mais ne mentionnent pas lesquels ni comment ils le feraient. D'autres enfin affirment qu'il existe des transversalités avec le programme de telle ou telle discipline, mention figurant dans le sujet, sans expliquer ce qu'elles sont ou l'exploitation qui pourrait*

en être faite. Le jury a regretté que quelques exposés soient d'une durée trop courte (parfois moins de 15 minutes).

De nombreux candidats ont réalisé des supports pendant leur temps de préparation. Trop souvent, il s'agit d'une succession de diapositives en soutien de la structure de l'exposé oral. Quelques-uns ont cependant produit des supports à caractère pédagogique tels que, par exemple, un calendrier pour préciser leur progression pédagogique et la place de leur séquence dans celle-ci, une fiche pédagogique de séquence ou de séance ou un tableau du déroulement d'une "séance type", précisant notamment les activités de l'élève, celles de l'enseignant-e, les supports utilisés, la durée prévisionnelle. Quelques candidats n'ont présenté aucun support et se sont limités à un exposé oral bien souvent peu dynamique.

Certaines propositions de séquences pédagogiques sont incohérentes eu égard au contexte proposé ou irréalistes dans leur durée ou encore dans la nature des activités proposées aux élèves. Le travail de l'élève en autonomie et la participation active semblent souvent être les postulats de départ des propositions et aucune réflexion n'est menée quant à leur faisabilité concrète : qu'en est-il, en début d'année scolaire, dans une classe de première STMG de 33 élèves, présentée comme particulièrement agitée et dont les cours sont régulièrement émaillés d'incidents entre élèves ou entre les élèves et les professeurs ?

1.2- Sur l'entretien avec le jury

L'occasion est donnée aux candidats, dans cette partie de l'épreuve, d'expliquer et de justifier leurs choix pédagogiques et didactiques, d'apporter des précisions sur certains points peu développés lors de l'exposé et d'aborder les points non couverts par la présentation, le jury gardant à l'esprit que les candidats n'ont pas tous une expérience professionnelle sur laquelle s'appuyer.

Aux questions du jury, il y a rarement une réponse unique et exacte dans toutes les situations d'enseignement. C'est pourtant ce que semblent croire certains candidats qui fournissent des réponses formatées, stéréotypées et théoriques, oubliant en même temps que le questionnement par le jury est lié au contexte proposé par le sujet tout autant que doivent l'être les réactions des candidats. Dans le même ordre d'idée, les questions du jury ne sont pas "bonnes" ou "pertinentes" ; elles invitent le candidat à réfléchir différemment, à prendre les problèmes d'un autre point-de-vue, à envisager d'autres possibles. Le jury a apprécié les candidats n'hésitant pas à réfléchir à voix haute aux solutions aux problèmes soumis, montrant ainsi non seulement leur capacité à construire un raisonnement et à prendre du recul, mais aussi celle à s'adapter à un contexte particulier. L'aptitude à prendre du recul de certains candidats pour envisager de faire évoluer leurs pratiques a été appréciée.

Certains candidats ont fait preuve, à cette occasion, de peu d'ouverture d'esprit et restent bloqués sur leur idée première donnant l'impression de refuser la possibilité d'autres choix ou d'autres façons de faire. Les justifications des choix opérés par les candidats sont parfois superficielles, peu satisfaisantes et surtout peu convaincantes.

Le jury a pu constater que certains candidats méconnaissent totalement les programmes d'économie et gestion, les enseignements et l'organisation de la série STMG.

2. Conseils aux candidats

Il s'agit avant tout de s'informer sur la nature de l'épreuve de mise en situation professionnelle et bien évidemment sur les programmes⁹ et référentiels¹⁰ des formations relevant de l'économie et gestion,

⁹ Pour la série STMG des repères pour la formation sont publiés sur le site de la DGESCO : <http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

¹⁰ Les référentiels des BTS sont téléchargeables depuis l'adresse <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>

sans oublier l'enseignement des principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG)¹¹ en classe de seconde.

Il faut utiliser judicieusement les éléments du contexte pour asseoir la construction de sa séquence et appuyer ses choix pédagogiques : tenir compte notamment des spécificités de l'établissement, du profil des élèves de la classe et des équipements disponibles ou non.

Connaître le vocabulaire, les théories ou les méthodes pédagogiques ne suffit pas. Il faut être capable de les adapter et les mettre en œuvre dans le contexte d'enseignement fourni par le sujet et de les critiquer, le cas échéant.

Le jury recommande l'élaboration de supports pédagogiques (schéma d'une séance type, fiche pédagogique, progression, etc.) qui pourront être présentés lors de l'exposé (soit au format numérique, soit au format papier). Toutefois, l'élaboration de ces documents ne suffit pas à réussir l'épreuve : il faut aussi mener une réelle réflexion, en s'appuyant sur le contexte et l'extrait de programme ou de référentiel fournis, sur ses choix, les moyens mobilisés, les notions à aborder, le suivi des acquis des élèves, les liens avec d'autres disciplines.

La candidate ou le candidat ne doit pas hésiter à se mettre en situation (c'est du reste bien l'intitulé de l'épreuve) à se projeter dans le métier. Si un projet de séquence pédagogique sur un thème est attendu dans un cadre d'établissement et de classe imposés, le reste relève de ses choix : découpage de la séquence en séances, durée, méthodes pédagogiques mises en œuvre, moyens utilisés, supports d'apprentissage choisis, modalités d'évaluation, etc. Il faudra pouvoir justifier ces choix lors de l'entretien, les critiquer le cas échéant.

Enfin, la candidate ou le candidat doit réfléchir, avant l'épreuve, au choix du champ disciplinaire, à savoir management économie ou droit. Quel que soit le degré de maîtrise des savoirs scientifiques liés à ces disciplines, mieux vaut ne pas ajouter cette difficulté à celles inhérentes à la nature de l'épreuve. Et puisque la faculté de choix est offerte à la candidate ou au candidat, autant l'exercer à son avantage.

¹¹ Le programme est disponible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid51329/mene1007269a.html>. Un document d'accompagnement a été publié sur le site *eduscol* : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/PFEG/86/0/LyceesGT_Ressources_2_Exploration_Eco-Gest_148860.pdf

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Nombre de candidats interrogés : 26	
Distribution des notes	
Moyenne de l'épreuve	13
Note la plus élevée	20
Note la plus basse	02
Répartition des notes	
Inférieures à 5	8%
Comprises entre 5 et moins de 8	4%
Comprises entre 8 et moins de 10	15%
Comprises entre 10 et moins de 12	4%
Comprises entre 12 et moins de 15	23%
Égales ou supérieures à 15	46%

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire produit par la candidate ou le candidat.

Un sujet est proposé par le jury, conçu à partir du dossier. Il précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé. La candidate ou le candidat dispose de deux heures pour produire une ressource pédagogique.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la candidate ou le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations privilégiées.
- L'entretien qui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

1. Commentaires sur les prestations

1.1. Composition du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration d'une transposition didactique proposée par le jury portant sur l'enseignement de spécialité *systèmes d'information de gestion (SIG)* en classe de terminale STMG ou sur les enseignements de *méthodes et techniques informatiques* de BTS *services informatiques aux organisations (SIO)*.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par la ou le candidat-e, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le thème du dossier doit être en rapport avec l'option du CAPET et par conséquent, aborder des problématiques informatiques ou de système d'information.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- dossier ne présentant pas une organisation réelle,
- dossier ne traitant pas d'informatique ou de système d'information,
- dossier proposant une leçon détaillée ou un support de cours,

- dossier rassemblant une compilation de documents techniques,
- dossier ne comportant pas de situation organisationnelle exploitable en terminale STMG SIG ou en STS SIO.

1.2. Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury

Certains candidats consacrent trop de temps à se présenter personnellement ou à livrer des éléments de description de l'organisation sans lien avec le sujet proposé par le jury. Des candidats présentent la problématique globale de l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une situation d'enseignement précisée par le jury. Trop de candidats restent prisonniers de leur dossier. Peu de candidats recadrent leur transposition dans une progression pédagogique et précisent leurs pré-requis, objectifs et conditions de mise en œuvre.

La transposition didactique demandée par le jury doit donner lieu à la production d'une ressource de nature variée (support de cours, exercice de découverte, exercice d'approfondissement, évaluation) relative à un thème de terminale STMG SIG ou à un module du BTS SIO. Exemples :

- ✓ Processus de gestion par la pratique d'un PGI en terminale STMG SIG – premier thème du programme de spécialité
- ✓ Adressage IPV6 en STS SIO - Module SISR5
- ✓ Mise à jour d'une base de données au moyen de déclencheurs et de procédures stockées en STS SIO- Module SLAM3.
- ✓ Gestion de versions applicatives en STS SIO - Module SLAM5.

Cette ressource produite par la candidate ou le candidat pendant son temps de préparation est souvent imprécise, incomplète voire omise.

Les candidats ignorent trop souvent le contenu des différentes formations relevant de l'économie gestion et ne sont donc pas capables d'établir des transversalités pertinentes (systèmes d'information de gestion, management, économie-droit mais aussi français, culture générale et expression, langues.....). Ils manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et à sa déclinaison dans les différents niveaux de formation (distinction post-bac/pré-bac ; distinction référentiel/programme et compétences/capacités).

Enfin, pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base mobilisées dans les divers enseignements (systèmes d'information de gestion, économie, droit, management ...) ce qui nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

Le jury a apprécié que les candidats connaissent les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, chef d'établissement...). Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. De nombreux candidats ne connaissent pas, par exemple, le contenu d'un règlement intérieur, la procédure d'un conseil de discipline, l'échelle des sanctions...

2. Conseils aux candidats

Sur la préparation de l'épreuve

Les candidats devront dans leur préparation renforcer leurs connaissances des programmes et référentiels de la série STMG, plus particulièrement la spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG et le BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend des candidats une maîtrise des connaissances de base dans les divers

enseignements, notamment ceux des parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)* et *solutions logicielles et applications métier (SLAM)* du BTS *services informatiques aux organisations*.

Sur la composition du dossier

Les dossiers proposés par les candidats doivent être suffisamment riches et diversifiés : variété des supports, pertinence des documents, adéquation aux exigences scientifiques du concours, qualité de la rédaction... Ils doivent impérativement présenter un contexte organisationnel, traiter un minimum d'informatique et/ou de système d'information et ne doivent pas retranscrire un contexte issu d'une ressource existante et disponible sur Internet (par exemple des ressources publiées sur le site du réseau de ressources CERTA : cas GSB, cas M2L ...).

Sur le temps de préparation en loge

Le candidat devra être particulièrement attentif à l'extrait du programme ou du référentiel fourni, lors de son entrée en loge, pour mettre en œuvre sa transposition didactique.

Il doit mettre à profit ce temps de préparation pour produire une ressource papier sur le thème demandé. Aucun élément ressource, autre que ceux créés par la candidate ou le candidat ou contenus dans le dossier, n'est accepté.

À propos de l'entretien avec le jury à partir du dossier

La présentation de la transposition didactique doit être structurée. La candidate ou le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation et leurs transversalités.

Les transversalités annoncées doivent être pertinentes.

Pour terminer, il est recommandé à la candidate ou au candidat d'avoir une écoute attentive de sorte à pouvoir faire évoluer sa proposition au fil de l'entretien.

ANNEXE : EXEMPLES DE SUJETS PROPOSÉS POUR L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION
OPTION	Informatique et systèmes d'information
SESSION	2014
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)

Contexte de déroulement

La candidate ou le candidat est autorisé(e) à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé(e) à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Management des organisations
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : le lycée dans lequel vous enseignez est un établissement de la banlieue lyonnaise dont le pourcentage d'élèves issus de familles défavorisées est supérieur à 64 %.
Il prépare les élèves aux baccalauréats de la voie générale et technologique. Les quatre spécialités de l'enseignement en STMG sont présentes : gestion-finance, mercatique, ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion. La plupart des

élèves s'orienteront en STS du secteur des services et, pour des raisons d'habitude, familiales, voire financières, candidateront principalement pour les BTS préparés au sein du lycée.

Les résultats aux examens de la session 2013 sont supérieurs aux moyennes académiques pour les BTS, avec 80 % de réussite pour les candidats au BTS SIO, et se situent autour de 80 % pour les baccalauréats généraux et près de 70 % pour les baccalauréats technologiques, en progression de 8 points. La série L a permis d'obtenir 100 % de réussite. Un résultat remarquable pour un établissement de banlieue qui travaille à lutter contre l'absentéisme chronique de certains élèves en difficulté et qui, par ailleurs, s'est inscrit dans une démarche d'accueil d'élèves allophones¹², c'est-à-dire parlant une langue différente de la langue de scolarisation.

- **Projet de l'établissement** : Le lycée a d'ailleurs mis en œuvre divers dispositifs impliquant les équipes pédagogiques afin d'apporter toute l'aide nécessaire à des élèves qui, souvent, ne peuvent pas bénéficier de soutien à la maison. Ces dispositifs prennent la forme d'études encadrées par des professeurs et des assistants pédagogiques. Elles sont obligatoires et inscrites dans l'emploi du temps des élèves. Une « école ouverte » le mercredi après-midi et pendant les vacances courtes permet une remise à niveau. Un dispositif de type partenarial a été mis en place pour apporter aux élèves une aide personnalisée, méthodologique et disciplinaire. Dans ce cadre, ce sont les étudiants de l'école normale supérieure (ENS), l'école de management (EM), et de l'institut national des sciences appliquées (INSA) qui interviennent directement auprès des élèves.

Tous ces dispositifs et bien d'autres sont reconduits dans le cadre du contrat d'objectifs 2014-2018 dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Améliorer les résultats au baccalauréat,
 - Favoriser la poursuite d'études supérieures pour des élèves qui peuvent s'autocensurer,
 - Maintenir un climat propice aux études,
 - Poursuivre la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- **Caractéristiques de la classe** : classe homogène, composée de 13 filles et 13 garçons. Lors des réunions de rentrée vous avez appris que deux élèves étaient en grande difficulté scolaire et familiale et que vous accueilleriez une jeune fille allophone inscrite dans un dispositif interne de soutien. Il a été également décidé, lors de réunions pédagogiques disciplinaires, que vous accompagneriez un certain nombre des élèves de cette classe en terminale STMG, l'an prochain.
 - **Circonstances** : Le cours de management se déroule le lundi de 15 à 16 heures et le mardi de 16 à 17 heures 30.
 - **Éléments du programme déjà traités** : les élèves ont déjà étudié :
 - Le thème 1 « Le rôle du management dans la gestion des organisations »
 - Le thème 2 « Les critères de différenciation des organisations »
 - Le thème 3 « Le management stratégique : le choix des objectifs et le contrôle stratégique ». Les sous-thèmes 3.1 « Quels sont les objectifs stratégiques ? », 3.2 «

¹² La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République entend promouvoir, dans l'article L.111-1 du code de l'éducation, « l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction » comme enjeu « pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative » ; « La [personnalisation des parcours](#) [doit] permettre à l'élève de suivre un enseignement dans sa classe ordinaire en fonction des compétences qu'il a antérieurement acquises et de son degré de maîtrise de la langue française. » source Eduscol.

Sur quoi portent les décisions et comment sont-elles prises ? » et le sous-thème 3.3 « Un contrôle stratégique s'impose-t-il ? ».

- **Équipement de la salle** : les cours se déroulent dans une salle équipée d'un vidéo projecteur relié à un ordinateur connecté au réseau pédagogique et d'un tableau blanc classique. Une salle annexe est toujours libre lors de vos heures de cours. Il s'agit d'une salle équipée de 15 postes reliés au réseau et d'une imprimante. En tant qu'enseignant-e vous pouvez limiter l'accès à Internet de vos élèves (autorisé ou non, temps d'accès...).
- **Équipement des élèves** : à la rentrée les élèves ont reçu leurs identifiants pour ouvrir une session sur le réseau et ont signé la charte informatique.

Mise en situation professionnelle et questionnement

- **Scénario proposé** : vous enseignez le management mais également le droit et l'économie en classe de première STMG. Dans le cadre du thème 3 « Le management stratégique : le choix des objectifs et le contrôle stratégique », vous présenterez aux élèves la quatrième question de ce thème « Le système d'information contribue-t-il à l'efficacité de la prise de décision ? ».
- **Période** : Fin mars. Avant les vacances de printemps.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec le programme d'économie de première de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe : extrait du programme de management des organisations - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 22 mars 2012

THÈME	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITÉ DE L'ÉTUDE
<p>3. Le management stratégique : Le choix des objectifs et le contrôle stratégique (30%)</p> <p>Avec ce thème commence l'étude des principales fonctions du management stratégique. Manager une organisation débute par la formulation des objectifs stratégiques en relation avec sa finalité. Pour atteindre ces objectifs, les dirigeants prennent des décisions qui vont engager l'organisation sur le long terme sans toutefois avoir une connaissance parfaite de l'environnement et encore moins de son évolution. Le besoin d'exercer un contrôle régulier, stratégique, sur les résultats obtenus et les écarts constatés est une nécessité. Un pilotage stratégique efficace d'une organisation impose de ce fait l'existence d'un système d'information fiable qui peut constituer un véritable avantage concurrentiel.</p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les objectifs et les décisions stratégiques - Repérer les facteurs environnementaux influençant la stratégie (micro et macro environnement) - Relier choix stratégiques, finalités, environnement et ressources de l'organisation - Analyser le processus de prise de décision et ses limites - Définir des critères d'évaluation - Analyser les résultats du contrôle stratégique - Repérer le rôle du système d'information dans le processus de prise de décision 		
3.1 Quels objectifs stratégiques ?	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs stratégiques - Microenvironnement et macroenvironnement 	<p>Les objectifs stratégiques sont déterminés par la finalité de l'organisation. Ils dépendent à la fois des ressources dont elle dispose et de son environnement.</p> <p>Si ce dernier peut être source d'opportunités, il peut être aussi facteur de contraintes. L'appréhension de l'environnement est d'autant plus complexe qu'il est instable.</p>
3.2 Sur quoi portent les décisions et comment sont-elles prises ?	<ul style="list-style-type: none"> - Décisions stratégiques - Offre - Information et information imparfaite - Planification stratégique et stratégie émergente - Processus de décision 	<p>Compte tenu des objectifs fixés, le management consiste à faire des choix stratégiques qui engagent l'organisation sur le long terme et déterminent particulièrement son offre (bien et service marchand ou non marchand).</p> <p>Les décisions sont prises dans un contexte donné compte tenu de l'information disponible, de sa qualité et de la capacité à la traiter.</p> <p>Ces décisions sont intégrées dans un processus planifié ou émergent en fonction des circonstances.</p> <p>Pour l'entreprise, ces orientations sont d'abord définies au niveau global et ensuite par métiers.</p> <p>Pour les organisations publiques et les associations, les orientations sont liées aux missions qui leur sont assignées ou qu'elles se sont fixées.</p>

<p>3.3 Un contrôle stratégique s'impose-t-il ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle stratégique - Critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation - Veille stratégique - Actions correctrices 	<p>Tout au long de la mise en œuvre des décisions stratégiques, la fonction de pilotage doit prendre en compte le niveau de réalisation des objectifs, ce qui suppose le choix de critères d'évaluation.</p> <p>Le contrôle peut porter également sur une vérification des hypothèses initiales. Il suppose la mise en place d'une veille.</p> <p>L'analyse des résultats obtenus conduit à engager les adaptations nécessaires en termes d'objectifs et de moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Le contrôle stratégique peut aboutir à un maintien ou une redéfinition de la stratégie de l'organisation.</p>
<p>3.4 Le système d'information contribue-t-il à l'efficacité de la prise de décision ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'information - Qualités du système d'information - Aide à la décision 	<p>La prise de décision et le contrôle stratégique supposent la mise en place d'un système d'information (SI) fiable. Dans un environnement instable, ce système d'information constitue une aide à la décision pour les dirigeants et permet de diminuer le niveau d'incertitude.</p> <p>La qualité du SI participe à la qualité de la prise de décision et ainsi à la performance de l'organisation. Il permet aussi à l'organisation d'adresser des informations à son environnement.</p> <p>Le SI n'est plus un simple instrument d'assistance au bon fonctionnement de l'organisation, mais un véritable levier de l'avantage concurrentiel.</p>

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION
OPTION	Informatique et systèmes d'information
SESSION	2014
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)

Contexte de déroulement

La candidate ou le candidat est autorisé(e) à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé(e) à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Économie
- **Niveau** : Terminale
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- **Spécialité** : Systèmes d'information de gestion (SIG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : le lycée dans lequel vous enseignez compte 1 000 élèves, et se situe dans l'académie d'Amiens ; 12 % des élèves sont internes. Le lycée accueille les élèves des deux collèges de la ville, mais majoritairement ceux des collèges ruraux du bassin. La région connaît un taux de chômage supérieur au taux national ainsi qu'une baisse démographique qui engendre une baisse des effectifs du lycée (préoccupation majeure de la direction). Un tiers des élèves bénéficie d'une bourse d'étude. L'établissement propose de nombreux parcours de réussite : les séries L, ES et S de la voie générale, et, pour la voie technologique, les séries ST2S et STMG spécialité *mercatique* et spécialité *systèmes*

d'information de gestion, ainsi que trois formations post-bac : BTS *Services informatiques aux organisations*, BTS *Commerce international*, BTS *Assistant manager*.

Les résultats obtenus aux examens de la session 2013 sont, pour toutes les filières, supérieurs à la moyenne nationale hormis pour la série STG (inférieurs de 10 points).

Projet de l'établissement (2013-2016) : il s'articule autour de quatre axes.

1. Accueillir et accompagner.
Renforcer la liaison collège-lycée
Intégrer les élèves de seconde et de première année de STS par la mise en place de journées d'accueil
Développer l'accompagnement personnalisé et le soutien en période de vacances scolaires
 2. Donner du sens
Construire et enrichir le projet de formation et d'insertion
Responsabiliser le lycéen / en faire un citoyen
 3. Encourager l'ouverture de l'établissement
Favoriser le recours aux nouvelles technologies
S'ouvrir davantage à l'extérieur (jumelages, partenariats, monde de l'entreprise)
 4. Faire rayonner
Valoriser le travail des élèves (par exemple par le biais d'exposés oraux ou d'expositions)
Adopter une politique de communication auprès des médias
Enrichir le site internet du lycée
- **Caractéristiques de la classe** : classe de 20 élèves composée de la manière suivante :
- 5 filles et 15 garçons (5 ayant la qualité d'externe, 10 la qualité de demi-pensionnaire, et 5 internes)
 - 14 élèves venant de première STMG du lycée (élèves que vous suivez en terminale) et 6 redoublants (2 des 6 redoublants viennent d'un autre établissement).
- La classe ne connaît pas de problème de discipline. Les élèves participent peu. Le niveau reste assez faible. Vous avez constaté des difficultés en analyse et argumentation, ainsi qu'en expression écrite.
- **Circonstances** : Les heures d'enseignement d'économie, en classe entière, ont été fixées le vendredi de 10h05 à 11h55. Aucune heure à effectif réduit n'est prévue dans l'emploi du temps compte tenu du faible effectif de la classe.
- **Éléments du programme déjà traités** :
- Programme de première
- thème 1 « Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ? »,
 - thème 2 « Comment se crée et se répartit la richesse ? »,
 - thème 3 « Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ? »,
 - thème 4 « Quels modes de financement de l'activité économique ? »,
 - thème 5 « Les marchés de biens et services sont-ils concurrentiels ? »,
 - thème 6 « L'État doit-il intervenir sur les marchés ? »
- **Équipement de la salle** : les cours se déroulent dans une salle banalisée, équipée d'un tableau blanc classique ainsi que d'un vidéo projecteur connecté à un ordinateur fixe relié au réseau et à internet. Afin de pallier le manque de salles informatiques, l'établissement a investi dans plusieurs classes mobiles composées de 26 ultra-portables connectés en wifi, et

d'une imprimante. Ces classes mobiles sont disponibles sur réservation préalable via l'espace numérique de travail (ENT) de l'établissement.

- **Équipement des élèves** : les élèves possèdent tous un équipement informatique à leur domicile doté d'une suite bureautique, d'une connexion internet. Ils possèdent également un compte personnel à l'ENT LEO (espace numérique de travail déployé par l'académie pour l'ensemble des lycées de Picardie).

Mise en situation professionnelle et questionnement

- **Scénario proposé** : vous enseignez l'économie devant cette classe de terminale. Dans le cadre du thème 7 « Le chômage résulte-t-il de dysfonctionnements sur le marché du travail ? », vous présenterez aux élèves le fonctionnement du marché du travail.
- **Période** : semaine de septembre, la première ayant été consacrée à la révision du programme de 1^{ère}
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes de management des organisations et de droit de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe : extrait du programme d'ÉCONOMIE - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 29 mars 2012.

THÈME	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITÉ DE L'ÉTUDE
<p>VII. Le chômage résulte-t-il de dysfonctionnements sur le marché du travail ? (20%)</p> <p>VII.1. Le fonctionnement du marché du travail</p> <p>VII.2. Les explications principales du chômage</p>	<p>L'offre et la demande de travail.</p> <p>- La population active et le taux d'activité.</p> <p>- Les emplois typiques et atypiques.</p> <p>- Les négociations salariales</p> <p>- Les contraintes légales et conventionnelles</p> <p>- Le SMIC</p> <p>- Le chômage et le taux de chômage.</p> <p>- La flexibilité du marché du travail.</p> <p>- Le chômage structurel et conjoncturel</p>	<p>Si le marché du travail présente des similitudes avec le marché des biens, il possède aussi des caractères très spécifiques qui tiennent à la nature de l'offre et de la demande.</p> <p>Le déséquilibre sur ce marché prend la forme du chômage qui a des implications économiques et sociales importantes. Deux conceptions s'opposent pour expliquer ce déséquilibre en mettant l'accent soit sur les conditions de l'offre, soit sur le niveau de l'activité économique.</p> <p>Le travail, comme les produits, fait l'objet d'une offre et d'une demande sur un marché. Ce dernier possède toutefois des caractéristiques et un fonctionnement propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau individuel, l'offre de travail est fonction de la décision des acteurs d'entrer ou de rester en activité. A l'échelle d'un pays, d'autres facteurs interviennent, notamment la taille de la population active ainsi que le taux d'activité ; - La demande de travail est fonction de la nature de la combinaison productive (dont le coût du travail est une résultante) et du niveau de demande anticipée par l'entreprise ; - Le marché du travail est un marché très segmenté sur lequel on distingue notamment une diversité d'emplois selon le statut juridique (CDI, CDD, CTT) et le nombre d'heures proposées (temps partiel). <p>Le prix sur ce marché - le salaire - résulte à la fois d'un compromis entre employés et employeurs ainsi que d'une négociation entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés. Si les négociations et les décisions d'emploi intègrent les contraintes économiques et institutionnelles, la détermination du volume d'emploi échappe cependant au domaine de la négociation.</p> <p>Le problème majeur sur le marché du travail est le chômage, causé par un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Les causes de ce dernier font l'objet d'interprétations multiples. <i>Parmi celles-ci, on se limite à distinguer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - une approche en termes d'insuffisante flexibilité du marché du travail : contraintes qui pèsent sur la fixation des salaires et alourdissent le coût du travail (salaire minimum légal, charges sociales), législation protectrice de l'emploi ; - une approche en termes d'insuffisance de la demande et de l'activité économique ; - une approche en termes d'inadéquation entre les qualifications offertes par les individus et celles recherchées par les entreprises.

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION
OPTION	Informatique et systèmes d'information
SESSION	2014
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)

Contexte de déroulement

La candidate ou le candidat est autorisé(e) à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé(e) à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Droit
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : lycée général et technologique de l'académie de Créteil, l'établissement accueille 1 200 élèves issus de toutes les catégories socioprofessionnelles. Le lycée propose les filières L, ES et S en enseignement général et STMG en enseignement technologique (deux classes de première STMG et deux classes de terminale STMG dans les spécialités *mercatique* et *systèmes d'information de gestion*). Il comprend 5 sections de techniciens supérieurs (STS) *Assistant de manager (AM)*, *Banque* (Marché des particuliers), *Commerce international (CI)*, *Comptabilité et gestion des organisations (CGO)*, *Services informatiques aux organisations (SIO)*. Les résultats à l'examen des dernières sessions sont en-dessous de la moyenne académique.

- **Projet de l'établissement** : le nouveau projet d'établissement (2013-2017) repose sur trois grands axes :
 1. AXE 1 - RÉUSSITE : Créer les conditions de la réussite de chaque élève
 - a) Mettre en place un dispositif « SOS matières » d'aide aux devoirs, d'aide méthodologique.
 - b) À l'approche des examens et en période de congé, mettre en place un dispositif de révisions et de préparation aux examens.
 - c) Valoriser les langues vivantes : création d'un club de langues multiculturel, voyages linguistiques, échanges télématiques avec l'étranger.
 2. AXE 2 - ÉQUITÉ : Ne laisser personne au bord du chemin
 - a) Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
 - b) Accueillir les élèves en dehors des cours
 - c) Mettre en place un dispositif de rattrapage des cours manqués
 - d) Développer les informations sur l'orientation
 3. AXE 3 - SOLIDARITÉ : Travailler ensemble dans une académie solidaire
 - a) Promouvoir l'image de l'établissement en développant le site du lycée, et par la Journée Portes Ouvertes.
 - b) Créer un bal de promotion et une cérémonie officielle de remise des diplômes du BAC.
- **Caractéristiques de la classe** : la classe compte 29 élèves (21 garçons et 8 filles). La moitié a fait le choix de la série STMG, les autres l'ont choisie par défaut. Les 4 heures sont en classe entière. La classe est vivante et les élèves participent beaucoup, mais le travail personnel en dehors des cours est souvent insuffisant. Le niveau est très hétérogène et certains élèves ont des difficultés de concentration.
- **Circonstances** : le cours se déroule le mardi de 10h35 à 12h25 et le vendredi de 13h30 à 15h20 en classe entière.
- **Éléments du programme déjà traités** : Nous sommes au début de l'année. Les élèves découvrent la matière. Ils ont cependant vu au collège que le droit intervient dans la résolution des conflits (programme d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de quatrième - note de service n° 2013-175 du 13-11-2013)
- **Équipement de la salle** : les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée qui permet le travail de groupe, équipée d'un tableau blanc et d'un tableau numérique interactif (TNI) relié au réseau ; les cours en classe à effectif réduit se déroulent dans une salle équipée de 15 postes informatiques reliés au réseau, d'un tableau blanc et d'un TNI lui aussi relié au réseau.

Mise en situation professionnelle et questionnement

- **Scénario proposé** : Vous enseignez le droit en classe de première. Dans le cadre du thème 1 « Qu'est-ce que le droit ? », vous présenterez aux élèves la notion « Le droit et les fonctions du droit ».
- **Période** : début septembre.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes de systèmes d'information de gestion et de management des organisations de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe : extrait du programme de droit - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 29 mars 2012

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
<p>1. Qu'est-ce que le droit ?</p> <p><i>Durée indicative: 15 % du volume horaire disponible de l'année (cours et travaux de groupe)</i></p>	<p>Le droit et les fonctions du droit</p> <p>La règle de droit</p> <p>Les sources du droit</p>	<p>Le droit vise à organiser la société au nom de certaines valeurs. Il émane d'autorités légitimes. D'une grande diversité, les règles de droit constituent un ensemble normatif cohérent.</p> <p>Les principes généraux d'égalité, de liberté, de solidarité et de laïcité fondent l'organisation de notre société. Ils contribuent à faire du droit un facteur d'organisation et de pacification de la société.</p> <p>Les fonctions du droit sont appréhendées à partir de l'observation des champs les plus divers de la vie en société et notamment ceux de la vie privée, de la vie professionnelle et de la vie économique et sociale.</p> <p>La règle de droit est légitime, générale et obligatoire. En prenant appui sur quelques règles provenant de divers codes (Code civil, Code du travail, Code pénal par exemple) et à partir de situations concrètes de mise en œuvre, on montre que la règle de droit émane d'autorités compétentes. Sa formulation en termes généraux lui permet de garantir l'égalité devant la loi de toutes les personnes placées dans la même situation juridique.</p> <p>La qualification juridique doit être abordée dès ce moment de l'étude. En effet, le droit ayant vocation à saisir toutes les situations de la vie en société, il ne peut pas décrire chacune d'elles en raison du caractère général de la règle de droit. C'est pourquoi il se réfère à des catégories juridiques : la personne physique, la victime, le contrat, le salarié par exemple.</p> <p>Les règles de droit émanent d'autorités légitimes. L'étude de quelques règles et de leur autorité créatrice permet d'identifier les sources du droit. L'analyse est centrée sur les sources écrites et la jurisprudence.</p> <p>Les sources communautaires, nationales, y compris celles issues de la négociation collective, sont étudiées sans entrer dans le détail de leur création.</p> <p>L'étude permet d'observer que la cohérence de l'ordre juridique repose sur la complémentarité et la hiérarchie des sources du droit</p>